

Louis XIV, le roi Soleil à Versailles.

Chap. 1 : Louis XIV et Versailles.

Au XVII^e siècle, le pouvoir du roi de France s'étend énormément sous le règne de Louis XIV **LE ROI-SOLEIL**.

Louis XIV devient roi à **5 ans** à la mort de son père en 1643. Louis XIV craignait les révoltes. Il se fit donc construire un palais hors de Paris, **à Versailles**. Les travaux durèrent quarante années et employèrent jusqu'à 36 000 ouvriers en même temps. Le château est gigantesque, car le roi comptait **témoigner de sa puissance** aux yeux de tous. La façade est dans un style différent de l'architecture de la Renaissance : c'est « **l'art classique** ».

Louis XIV s'installe dans son nouveau château et s'entoure de sa **Cour**. Les grands du royaume deviennent **des courtisans** et essaient de lui plaire. Louis XIV leur fait mener une vie d'inactivité à Versailles pour les contrôler. Pour les impressionner, le château de Versailles devient alors le lieu de grandes fêtes et de spectacles, d'illuminations où participent artistes et écrivains. Le roi entretient des artistes comme **Molière, La Fontaine** et fait construire des bâtiments pour loger toute sa cour. La cour vit luxueusement. Pour **plaire au roi** les courtisans dépensaient tous leur argent en habits, en équipages et en jeux. En réalité le roi leur faisait dépenser leur argent **pour qu'ils dépendent de lui**.

Chap. 2 : La monarchie absolue sous Louis XIV.

Lorsque Louis XIV devient roi à l'âge de 5 ans, **le cardinal Mazarin** lui apprend son métier. A la mort de ce dernier, en 1661, Louis XIV décide de ne plus prendre de premier ministre et **règne réellement**. Il s'entoure toutefois de ministres comme **Colbert**, qui le conseillent et font exécuter ses décisions. La justice est rendue en son nom.

Louis XIV fait les lois, dirige le gouvernement déclare la guerre et conclut la paix. C'est ce que l'on appelle **une monarchie de droit absolue**. Il tient son pouvoir de Dieu et ne doit de compte qu'à lui : c'est **une monarchie de droit divin**. Il prend pour emblème le soleil, d'où son surnom de « **Roi-soleil** ».

Louis XIV se considère comme aussi important que l'astre dans le ciel. Comme le soleil il rayonne sur son peuple et est situé au-dessus de lui.

Louis XIV **révoque (annule) l'Edit de Nantes** en 1685. Cet édit avait été signé par Henri IV et accordait aux protestants la liberté de pratiquer leur religion en certains lieux et à certaines conditions. Louis XIV n'autorise donc plus cette religion. La seule **religion autorisée est alors le catholicisme**.

Durant son règne, Louis XIV a consacré **32 années sur 54 à faire la guerre**.

Lexique :

Révoquer : annuler

La monarchie absolue : C'est le fait de gouverner et de prendre les décisions seul et d'avoir tous les pouvoirs.

La monarchie de droit divin : Le roi tient son pouvoir de Dieu et ne doit de compte qu'à lui et à aucun homme.